

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION PAR AUDIOCONFERENCE
DU BUREAU DIRECTEUR EXCEPTIONNEL
DU 07 JUILLET 2020 ET DU 08 JUILLET 2020
FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (5)

Michel EDIAR (Président)
Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire général)
Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe)
Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe)
Thierry VERMEERSCH
Valérie BERGER-CAPBERN, pour la réunion du 8 juillet

Membres excusés et pouvoirs (2)

Mathieu LEMERCIER (Trésorier), pouvoir à Sandrine TAISSON
Valérie BERGER-CAPBERN, pouvoir à Jean-Philippe STEFANINI pour la réunion du 7 juillet

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Marie-Claudine PERRIN

Le Président ouvre la séance à 20h15 et propose de traiter les différents points de l'ordre du jour :

1. FFCO : Traitement d'une situation problématique avec l'ONF

Le Président informe le Bureau directeur d'une situation problématique survenue entre l'ONF de Fontainebleau et un licencié FFCO. Après avoir présenté un point de cette situation de conflit et des différentes démarches des deux parties, le Président sollicite le Bureau directeur quant à la suite à donner à cette situation puisqu'il a été saisi de ce conflit par l'ONF par rapport à la Convention FFCO/ONF. Au vu des précisions factuelles apportées lors de la discussion et du rappel de l'article 19 de notre règlement intérieur, plusieurs pistes de réponses sont proposées par le Bureau directeur et celui-ci décide d'ajourner sa décision à 48 heures, le temps de synthétiser tous les éléments avec chacun des membres du Bureau directeur. Une nouvelle réunion téléphonique est prévue le 08/07/2020 à 20h pour clôturer ce point. Au cours de cette seconde réunion, le Bureau directeur a émis l'avis que la saisie de la commission disciplinaire pourrait être la meilleure solution permettant ainsi au licencié de faire valoir son point de vue. Si le Président retenait cette solution, il serait bon d'en informer l'ONF de façon à lever l'interdiction d'accès au massif de Fontainebleau qui menace l'organisation du week-end de Nationales pédestres Nord-Ouest prévue fin août 2020, tout en leur demandant la confidentialité sur ce sujet.

2. FFCO : Contrat d'abonnement CISION

La Trésorière adjointe présente au Bureau directeur l'état d'avancement de ce dossier CISION et de la proposition financière faite par cette société pour le contrat d'abonnement Veille Presse Web Audiovisuel. Au vu des questions soulevées, il est décidé que la Trésorière adjointe va reprendre contact avec cette société pour des précisions sur ce contrat et de statuer sur ce point lors de la réunion téléphonique du 08/07/2020 à 20h.

3. FFCO : Candidatures CMN UNSS et FFSportU

Le DTN et Thierry VERMEERSCH soumettent au Bureau directeur la rédaction de l'appel à candidatures et des fiches de candidatures. Le Bureau directeur valide ces documents et propose la diffusion par la LOC et par news sur le site FFCO.

4. FFCO : Information sur le calcul du point CN

Le Bureau directeur prend note qu'une information sur le gel du calcul du point CN pendant toute la période de confinement et dé-confinement va être diffusée via la LOC et par news sur le site FFCO.

Fin de réunion à 21h15.

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Jean-Philippe STEFANINI

